



ARRÊTÉ

N°2022 / T 110

Objet :
ARRETE DE VOIRIE

**Le Maire de VIF,
Guy GENET**

VU le Code de la Route et notamment les articles R110-1 et suivants, R411-5, R411-8, R411-18 et R411-25 à R411-28

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-4

VU la délibération de l'élection de M. Guy GENET Maire de Vif en date du 20/09/2021

VU la pétition en date du 17 juin 2022 par laquelle le service Culture Associations et Tourisme demande l'autorisation de pouvoir organiser les festivités du 13 juillet 2022 à Vif, du mercredi 13 juillet 2022, 16h00 jusqu'au jeudi 14 juillet, 01h00.

CONSIDERANT que pour permettre l'exécution de ces festivités et assurer la sécurité des organisateurs ainsi que des usagers des voies de circulation, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement selon les dispositions suivantes

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement et la circulation de tous véhicules seront interdits, sur la rue du 19 mars 1962 entre la rue du portail rouge et l'angle du centre social Olympe de Gougues afin de pouvoir installer des Food trucks et sécuriser les feux d'artifices.
Cette réglementation sera applicable entre le mercredi 13 juillet 2022, 16h00 et le jeudi 14 juillet 2022, 01h00.

ARTICLE 2 : La signalisation de ces festivités sera mise en place, entretenue et déposée par la personne chargée de ces festivités.

ARTICLE 3 : Le Commandant de la brigade de Gendarmerie, Le Maire de la commune de Vif, le Directeur Général des Services et le Trésorier de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Ce dernier sera transmis au Représentant de l'Etat dans le Département au titre du contrôle de légalité, affiché en Mairie et publié au recueil des actes réglementaires de la commune. Il sera également notifié à l'intéressé.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter du premier jour de son affichage.

Fait à VIF, le 04 juillet 2022

Le Maire,



Guy GENET